

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 23 mai 2012*

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS –Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES–Nadine SAOUDI– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie- Odile DELCAMP– Patrick DELPECH– Patrick CAPY– Gérard MOTTIN – Francine COUDERC– Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N°2012-065 : VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2012

*Rapporteur : Danielle DEVIERS*

Le procès verbal de la séance du 11 avril 2012 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 11 avril 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

Arrivée de Madame Marie-Odile DELCAMP

N° 2012-066 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL INTITULE « LIVRET D'ACCEUIL DU PERSONNEL »

Rapporteur : Serge BORIES

Afin de formaliser les règles encadrant l'organisation du travail, et de rappeler les droits et devoirs des agents, il convient d'adopter un règlement intérieur du personnel intitulé « Livret d'accueil du personnel » (joint en annexe).

Ce livret, comme le prévoit la réglementation, a été soumis l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 20 mars 2012, en formulant simplement trois observations :

- un membre du comité suggère qu'en matière de compte épargne temps, une possibilité soit ouverte aux agents pour la récupération des jours sous forme d'indemnisation ou d'acquisition de points au titre de la RAFP,

- un autre membre souhaite qu'en cas d'utilisation du véhicule personnel, la collectivité prenne en charge un éventuel surcoût d'assurance,

- enfin, les représentants du personnel regrettent que le barème des autorisations d'absence pour événements familiaux ne mentionne pas le PACS.

Toute modification du Règlement Intérieur nécessite un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, néanmoins comme il ne s'agit que d'un détail d'énumération, il convient de rajouter la mention du PACS au barème des autorisations d'absence.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le règlement intérieur du personnel intitulé « Livret d'accueil du personnel »,  
- décide de rajouter le terme du PACS dans l'énumération du barème des autorisations spéciales d'absence,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N° 2012-067 : ADHESION 2012 A L'ASSOCIATION « URGENCE POLT »

*Rapporteur* : Yves LOUBIERES

Il est rappelé au Conseil Communautaire que lors de sa séance du 26 mai 2010, il a été décidé d'adhérer pour l'année 2010, à l'association « Urgence POLT » sise 7 avenue de la République 18100 VIERZON. Créée le 30 janvier 2010, cette association rassemble dans une même structure toutes les personnes et organisations qui militent en faveur de la modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. Elle a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes, du cadencement de la ligne et d'agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse. Cette adhésion a été renouvelée au titre de l'année 2011 lors de la séance du 08 juillet 2011 (délibération n°2011-93).

L'Association « Urgence Polt » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle renouvelle son adhésion, pour l'année 2012 et ce à hauteur de 300€.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Urgence POLT » pour l'année 2012,

- approuve le versement d'une cotisation de 300 € pour l'année 2012

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N°2012-068 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ANGLARS NOZAC POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES ENFANTS DE SAINT CIRQ MADELON- ANNEE 2012

*Rapporteur : Jean-Claude MAURY*

La Commune de St Cirq Madelon dépend du regroupement pédagogique intercommunal de Milhac/Rouffilhac/Anglars-Nozac. Dans ce cadre, la Commune d'Anglars-Nozac gère un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans, les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Une participation financière est demandée à chaque commune du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), calculée désormais en fonction du nombre de journées enfants et au prorata de la population DGF des communes membres, chaque critère pesant pour moitié dans le mode de calcul.

Les communes de la Communauté de Communes Haute-Bouriane concernées, versent directement leur participation financière, car chaque commune demeure compétente en matière d'enfance.

La Commune de St Cirq Madelon, bien que comprise dans le regroupement pédagogique, ne peut directement participer financièrement, la compétence enfance et jeunesse étant communautaire.

Une convention de partenariat doit être établie entre la Commune d'Anglars-Nozac et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Cette convention portera sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, sur une participation financière établie en fonction du nombre de journées enfants et au prorata de la population des communes fréquentant l'ALSH soit 5 977, 98€ (Saint Cirq Madelon).

Pour mémoire, la participation financière de l'année 2011 s'élevait à 1 887,42 €. L'augmentation est due, pour l'essentiel, aux charges de personnel ; en effet, l'ALSH ne bénéficie plus désormais de contrats emplois aidés.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec la Commune d'Anglars-Nozac, pour l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la Commune de St Cirq Madelon, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N°2012-069 : SUBVENTION « Atika Maarouffi » POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT

*Rapporteur : Christian LALANDE*

Considérant la délibération n°2011-10 du 09 février 2011, approuvant le versement par la Communauté de Communes d'aides à la réhabilitation de logements dans le cadre de l'opération Programme d'Intérêt Général « Habitat » du Pays Bourian,

Considérant que la Communauté de Communes a validé une participation au financement des projets à hauteur de 10% plafonnés à 5 000 € pour les bailleurs, sous réserve d'utilisation de matériaux écologiques, et 2 000 € pour les occupants avec un minimum de 500 € pour les projets de rénovation thermique,

Considérant le dossier transmis par le PACT HABITAT & DEVELOPPEMENT, concernant la réhabilitation par Madame Atika Maarouffi, d'un logement sis 16 impasse des cèdres 46300 Gourdon,

Considérant que les éléments de ce dossier rentrent dans les critères de versement de l'aide à la solidarité écologique pour les projets de rénovation thermique, pour un montant minimum de 500 €,

Il est proposé de verser à Madame Atika Maarouffi, la somme de 500 €, pour la rénovation d'un logement situé 16 impasse des cèdres 46300 Gourdon, dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes, au Programme d'Intérêt Général « Habitat » du Pays Bourian.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 500 € à Madame Atika Maarouffi dans les conditions ci avant présentées,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N° 2012-070 : SUBVENTION « Marthe Materre » POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT

*Rapporteur : Christian LALANDE*

Considérant la délibération n°2011-10 du 09 février 2011, approuvant le versement par la Communauté de Communes d'aides à la réhabilitation de logements dans le cadre de l'opération Programme d'Intérêt Général « Habitat » du Pays Bourian,

Considérant que la Communauté de Communes a validé une participation au financement des projets à hauteur de 10% plafonnés à 5 000 € pour les bailleurs, sous réserve d'utilisation de matériaux écologiques, et 2 000 € pour les occupants avec un minimum de 500 € pour les projets de rénovation thermique,

Considérant le dossier transmis par le PACT HABITAT & DEVELOPPEMENT, concernant la réhabilitation par Madame Marthe Materre, d'un logement sis Avenue Henri Mazet 46300 Gourdon,

Considérant que les éléments de ce dossier rentrent dans les critères de versement de l'aide à la solidarité écologique pour les projets de rénovation thermique, pour un montant minimum de 500 €,

Il est proposé de verser à Madame Marthe Materre, la somme de 500 €, pour la rénovation d'un logement situé Avenue Henri Mazet 46300 Gourdon, dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes, au Programme d'Intérêt Général « Habitat » du Pays Bourian.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai 2012,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 500 € à Madame Marthe Materre dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N° 2012- 071 : TAD/ FORFAIT DE REMUNERATION DU TEMPS D'ATTENTE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX- MAGREZ

Depuis 2007 la CCQB exerce le service de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Lot. La mise en œuvre de cette compétence est assurée par l'entreprise de transports de personnes « Taxis JM AULIE » selon les conditions suivantes :

### Destinations :

Gourdon, St Germain du Bel Air et Cahors.

### Horaires :

- o tous les mardis et jeudis pour Gourdon de 9h30 à 12h, sauf le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois pour Cahors de 9h30 à 11h30
- o tous les vendredis pour St Germain de 9h30 à 12h

### Tarifs :

Cahors aller simple 5 € ttc,  
Cahors aller retour 8 € ttc,  
Gourdon aller simple 3 € ttc,  
Gourdon aller retour 5 € ttc,  
St Germain aller simple 1.50 € ttc,  
St Germain aller retour 2.50 € ttc.

La rémunération de l'entreprise s'établit pour partie sur l'utilisateur, et pour partie sur un financement de la CCQB sur la base d'une garantie kilométrique fixée par le CG 46 qui pour 2012 se répartit comme suit :

Nombre de personnes transportées ensembles	Tarifs au 1 <sup>er</sup> avril 2012
1 à 4	0,66 €
5 à 12	0,91 €
13 et +	1,16 €

Au vu du bilan d'activité de l'entreprise sur cette action, il ressort un déficit de 96,76 € par mois.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Aussi afin de permettre le maintien de ce service il est proposé d'allouer une rémunération supplémentaire à l'entreprise « Taxis JM AULIE » au titre d'un forfait sur le temps d'attente de 1 200 € par an.

Il convient de préciser que la participation financière du Conseil Général et du Conseil Régional pour un taux global de 70% du coût du service de TAD intégrera ce nouveau forfait de rémunération du transporteur.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'allouer un forfait de rémunération du temps d'attente pour un montant de 1200 € à l'entreprise les « Taxis JM AULIE » dans le cadre du TAD selon les conditions énoncées ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU  
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ  
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT  
Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES  
Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU  
Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT  
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER  
Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY  
Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ  
Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE  
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES  
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN  
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX  
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N°2012-072 : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT

*Rapporteur : Yves LOUBIERES*

En 2007 la CCQB s'est inscrite dans la politique départementale pour l'accès au haut débit des zones blanches du territoire.

Un diagnostic sur le territoire communautaire a permis de définir les besoins et de programmer, en 2008, des travaux pour la création d'une infrastructure de réseau de desserte en Wifi composée de 17 sites de couverture dont deux points de collectes et un relais local pour permettre la couverture d'un besoin théorique de 188 foyers.

Ce réseau porte sur un périmètre couvrant les zones blanches des Communes de Gourdon, Léobard (hors périmètre communautaire), Payrignac, Saint-Cirq-Madelon, Saint-Cirq-Soullaguet, Saint-Clair, Saint-Projet, Soucirac, Le Vigan (hors périmètre communautaire), Concorès, Peyrilles, Montamel, Saint-Chamarand et Uzech-les-Oules.

Son exploitation a été déléguée à la SAS ALSATIS dans le cadre d'une convention d'affermage du réseau local de communications électroniques le 2 février 2009. Au 4 mai 2011 le nombre d'abonnés s'élevait à 121.

Le contrat d'affermage pour l'exploitation technique et commerciale du réseau arrivera à son terme au 2 février 2013, il convient de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle consultation pour maintenir le service de couverture des zones blanches ADSL de la CCQB.

Il est proposé au Conseil communautaire de confier à nouveau cette exploitation technique et commerciale à un partenaire privé dans le cadre d'une procédure d'affermage du service public local de communications électroniques à haut débit sous la forme simplifiée.

Ainsi, et conformément à l'article L 1411-12 du CGCT, cette délégation ne pourra pas excéder un montant de 68 000 euros par an (incluant les recettes perçues par le délégataire et les subventions qui pourraient lui être versées) et une durée de trois ans.

Il est précisé qu'aucune subvention n'est attribuée par la collectivité dans le cadre de cette délégation de service public simplifiée d'affermage.

A l'issue d'une procédure de consultation et de négociation le Conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur les conditions du nouveau contrat d'affermage et le choix du candidat.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 mai 2012,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure simplifiée de délégation du service public local de communications électroniques à haut débit en mode affermage pour une durée n'excédant pas 3 ans et une rémunération annuelle maximale de 68 000 € HT.

- dit que cette délégation portera sur l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques de la CCQB,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH – Patrick CAPY – Gérard MOTTIN – Francine COUDERC – Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

N°2012-073 : MODIFICATION DE COMMISSIONS

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Suite au remplacement de Madame Isabelle AUSSEL et de Monsieur Bernard MULLER, délégués de Saint Cirq Madelon, il convient de modifier la composition de certaines commissions communautaires sur proposition du Conseil municipal de la dite commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les changements au sein des commissions comme suit :

Commission aménagement de l'espace, environnement : Monsieur Patrick CHAUMET,

Commission Affaires économiques et développement local : Monsieur Patrick CHAUMET,

Commission communication : Madame Huguette ARNOUX,

Commission Actions sociales : Madame Christine MAURY

Commission Travaux Publics, bâtiments, voire : Monsieur Jean-Claude MAURY,

Commission Intercommunale d'accessibilité : Madame Christine MAURY,

Commission des Finances : Monsieur Jean- Claude MAURY,

Commission Culture et Patrimoine : Monsieur Patrick CHAUMET,

Commission Tourisme : Madame Huguette ARNOUX.

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Danielle DEVIERS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt- trois mai, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Uzech les Oules, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 mai 2012

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL– Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –Roger GUITOU– Christian LALANDE– Jean LOUBIERES–Nadine SAOUDI– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Christine MAURY– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick DELPECH– Patrick CAPY– Gérard MOTTIN – Francine COUDERC– Alain LEPOINT

A été élu secrétaire de séance : Jean LOUBIERES

### N° 2012-074 : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SYMICTOM

Les membres actuels représentant la Commune de Saint Cirq Madelon au sein du Symictom, sont Madame Isabelle AUSSEL (titulaire) et Monsieur Bernard MULLER (suppléant). Suite à leurs démissions respectives du Conseil municipal, il convient aujourd'hui de modifier cette représentation.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de modifier les représentants de la Commune de Saint Cirq Madelon auprès du SYMICTOM comme suit :

- Monsieur Jean- Claude MAURY (titulaire),
- Madame Christine MAURY (suppléant)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie les membres représentant la Commune de Saint Cirq Madelon au sein du SYMICTOM comme ci avant proposé.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Danielle DEVIERS